

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET D'UTILISATION (CGVU)

SALVUM

“Entreprises”

Préalable et définitions

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (les « **CGVU** ») ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles la société Salvum SAS au capital de 310.420€ dont le siège social est situé au 1 avenue Christian Doppler 77700 Serris (801 777 541 RCS Meaux) (« **l'Editeur** ») fournit au client (le « **Client** ») qui l'accepte, l'application « Salvum » définie ci-après, éditée par l'Editeur. Tout téléchargement de Salvum par le Client, utilisation, achat de licence, de code promotionnel ou inscription du Client dans Salvum emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGVU.

L'Utilisateur de Salvum est une personne physique qui accède à Salvum en souscrivant à une licence ou qui bénéficie d'une licence d'utilisation mise à disposition par une organisation (le Client) qui peut être notamment une entreprise, une collectivité, un organisme public, une association ou toute autre structure, qui aura elle-même souscrit à une ou plusieurs licences d'utilisation auprès de l'Editeur. Le Client peut donc acheter des licences pour des Utilisateurs qui seront notamment ses salariés. Un Utilisateur est un apprenant.

Il est de la responsabilité du Client de faire connaître et respecter les présentes CGVU auprès de ses Utilisateurs.

L'attestation que délivre Salvum est un document qui valide le fait que l'Utilisateur a fini son parcours sur Salvum et restitue une partie des résultats obtenus par l'Utilisateur. Cette attestation n'est ni un diplôme, ni un certificat.

Le certificat de compétences PSC1 est délivré par un organisme habilité aux personnes ayant suivi une formation au secourisme telle que définie dans l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement " prévention et secours civiques de niveau 1 ".

Article 1 : SALVUM

1.1 Salvum est une application proposant des formations à distance au secourisme dont une formation sur la partie théorique de l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (« **PSC1** ») relative au décret N°91-834 du 30 août 1991 modifié par l'Arrêté du 24 juillet 2007.

1.2 L'Editeur procède à des mises à jour fonctionnelles et techniques régulières qui pourront perturber l'accessibilité à Salvum de manière temporaire. Les suspensions d'accès, quelle qu'en soit la durée, ne sauraient procurer au Client un quelconque droit à remboursement total ou partiel de son achat.

1.3 L'Editeur se réserve le droit de modifier ou de supprimer Salvum de ses catalogues sans préavis.

1.4 Le contenu de Salvum (textes, code source, commentaires, illustrations, images etc.) est protégé, pour le monde entier, par le droit d'auteur et, le cas échéant, par le droit protégeant les bases de données dont l'Editeur est producteur. Ce contenu ne peut donc en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, de modification, adaptation, arrangement ou transformation, sauf utilisation normale de Salvum dans le cadre de la licence.

1.5 Salvum ne remplace pas le certificat PSC1. Salvum assure uniquement l'enseignement de la partie théorique du PSC1 qui doit obligatoirement être complété par l'enseignement de la partie pratique en présentiel auprès d'un organisme dûment habilité pour l'obtention du certificat PSC1.

1.6 Salvum ne délivre pas de diplôme et ne peut pas être utilisé par le Client ou ses Utilisateurs en tant que tel.

1.7 Salvum délivre en fin de formation une attestation qui certifie le suivi de la formation Salvum sur la partie théorique de l'unité d'enseignement PSC1. Cette attestation ne constitue ni un diplôme, ni un certificat PSC1.

1.8 Le Client peut signaler à l'Editeur toute constatation de fonctionnement anormal de Salvum à l'adresse suivante : [bug\[at\]salvum.org](mailto:bug[at]salvum.org)

1.9 L'Utilisateur dispose de six (6) mois pour finir sa formation Salvum à partir du moment où il l'a commencée. Passé ce délai, il devra recommencer sa formation. Ce délai peut être modifié par l'Editeur à tout moment et sans préavis.

1.10 Salvum ne met pas l'Utilisateur en relation avec des équipes de secours. Le Client doit utiliser les moyens de communication à sa disposition pour avertir des secours.

1.11 Les mises en situation proposées dans Salvum sont fournies à titre d'exemples et ne sont pas exhaustives.

Article 2 : PARTENAIRES

2.1 Les partenaires (« **Partenaires** ») de Salvum sont des organismes habilités à former à l'unité d'enseignement PSC1 et qui ont contractualisé avec l'Editeur.

2.2 L'Editeur garantit la reconnaissance de l'attestation Salvum exclusivement auprès des Partenaires.

2.3 Seuls des organismes habilités peuvent délivrer un certificat PSC1.

Article 3 : ATTESTATION SALVUM

3.1 À la fin de sa formation Salvum, l'Utilisateur dispose de six (6) mois pour se présenter à une formation pratique et finaliser son PSC1 en présentant son attestation Salvum. Ce délai peut être modifié par l'Editeur à tout moment et sans préavis.

3.2 Il incombe au Client (ou à l'Utilisateur) de modifier les données personnelles obligatoires d'un Utilisateur afin d'éditer l'attestation Salvum d'un Utilisateur.

3.3 Toute fausse déclaration ou erreur dans les données personnelles du Client (ou Utilisateur) relève de la seule responsabilité du Client (ou de l'Utilisateur) qui s'expose aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

3.4 L'Editeur se réserve le droit de modifier l'attestation et les éléments d'information nécessaires à son édition, à tout moment et sans préavis, notamment si la réglementation l'exigeait.

3.5 L'attestation Salvum est délivrée à titre personnel et a un caractère *intuitu personae*. Le Client ou l'Utilisateur ne peut en aucun cas céder à titre onéreux ou gratuit, le bénéfice d'une formation Salvum à un tiers. Il en est de même pour l'attestation Salvum.

Article 4 : FORMATION PRATIQUE

4.1 La formation pratique au PSC1 faisant suite à la formation Salvum est exclusivement réalisée par les Partenaires. Ces formations peuvent être proposées et/ou commercialisées par l'Editeur.

4.2 Pour accéder à une formation pratique, l'Utilisateur devra se munir de l'attestation Salvum.

4.3 L'Utilisateur n'a le droit de se présenter à une formation pratique qu'après avoir préalablement édité son attestation Salvum.

4.4 Tout retard de plus de trente (30) minutes ou toute absence de l'Utilisateur le jour de la formation pratique, pour quelque cause que ce soit, mais sans préjudice de ce qui est précisé à l'article 4.6 ci-dessous, sera considéré comme un désistement. L'Utilisateur ou le Client ne pourra prétendre ni à une réaffectation sur une autre formation pratique, ni à un remboursement total ou partiel de l'achat de la formation pratique, ni à un remboursement de la formation Salvum.

4.5 L'Utilisateur pourra être exclu d'une formation pratique si le formateur juge son comportement de nature à perturber la formation. A ce titre, l'Utilisateur ou le Client ne pourra pas prétendre à un quelconque remboursement ou indemnisation.

4.6 En cas de force majeure ayant empêché l'Utilisateur de se présenter dans les délais à sa formation pratique, le Client pourra se rapprocher du Partenaire en charge de sa formation pratique pour trouver une solution de substitution en fixant par exemple une nouvelle date de formation pratique sans que le Client ou l'Utilisateur ait à payer une nouvelle prestation. En cas d'impossibilité de report de formation pratique ou d'une quelconque autre solution de remplacement, il sera procédé par l'Editeur au remboursement de la formation pratique au Client ou à l'Utilisateur sous réserve de la reconnaissance de force majeure par le Partenaire et l'Editeur.

4.7 En cas de report de la formation pratique par le Partenaire ou l'Editeur, quelle que soit la raison, le Client ou l'Utilisateur aura le choix entre un remboursement de la formation pratique ou l'acceptation de la nouvelle date de formation. Aucun type d'indemnisation ne saurait valablement être réclamé à ce titre.

4.8 En cas d'annulation de la formation pratique par le Partenaire ou l'Editeur sans proposition de report, le Client ou l'Utilisateur sera remboursé de cette formation pratique et pourra bénéficier d'une nouvelle formation pratique. Aucun type d'indemnisation ne saurait valablement être réclamé à ce titre.

4.9 Toute demande de remboursement total ou partiel de la formation pratique formulée par le Client ou l'Utilisateur, doit l'être exclusivement par email à l'adresse suivante : [remboursement\[at\]salvum.org](mailto:remboursement[at]salvum.org), et ce, dans un délai de quarante-huit (48) heures du fait générateur de la demande de remboursement. Cette demande de remboursement doit être accompagnée des justificatifs suivants : (i) lettre de demande de remboursement motivant la demande signée, (ii) copie de l'attestation Salvum, (iii) justificatifs du motif de la demande de remboursement, (iv) confirmation écrite du Partenaire de l'absence à la formation pratique, (v) copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

4.10 La formation pratique a un caractère *intuitu personae*. Le Client ou l'Utilisateur ne peut en aucun cas céder à titre onéreux ou gratuit, le bénéfice d'une formation pratique à un tiers.

4.11 Le Client et l'Utilisateur reconnaissent que la délivrance d'un diplôme à la suite d'une formation est subordonnée aux critères d'évaluation définis dans les textes officiels régissant chacune des formations. En conséquence, l'inscription à une formation ne saurait donner droit à l'obtention systématique du diplôme correspondant.

4.13 Il appartient exclusivement au Client ou à l'Utilisateur de vérifier la date, le lieu et l'horaire de la formation pratique de telle sorte que tout retard ou erreur sur la date, le lieu et l'horaire de la formation pratique résultant d'une erreur apparaissant sur l'attestation ou dans Salvum, pour l'un ou l'autre de ces points, ne saurait engager la responsabilité de l'Editeur.

4.14 Les prix des formations pratiques proposées par l'Editeur peuvent être modifiées sans préavis par l'Editeur.

4.15 Aucune annulation ne pourra être prise en compte passé un délai de quinze (15) jours calendaires avant la date de la formation pratique. Les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés.

4.16 L'Editeur peut proposer des formations pratiques n'ouvrant pas droit à la délivrance d'un certificat ou diplôme. Il revient à l'Utilisateur ou au Client de s'en assurer lors de son inscription ou souscription.

Article 5 : MISES EN GARDE

5.1 Salvum enseigne le type de comportement à adopter en cas d'accident. Salvum ne présente pas comment pratiquer un geste de secours et n'est pas une formation médicale.

5.2 L'enseignement des gestes de secours doit faire l'objet d'une formation pratique du PSC1 avec un organisme habilité.

5.3 Les informations sur les gestes de secours présentées dans Salvum ne remplacent pas une formation pratique avec un organisme habilité.

5.4 L'Editeur décline toute responsabilité en cas de défaillance ou de mauvaise utilisation du contenu de Salvum et de toute mauvaise réalisation de gestes de secours et de ses conséquences.

5.5 L'Utilisateur est seul responsable de la réalisation des gestes de secours. Il ne saurait engager la responsabilité de l'Editeur que ce soit dans ses choix de secours que dans la pratique des gestes.

5.6 En toutes circonstances, l'Utilisateur s'engage irrévocablement à contacter les secours en cas d'accident.

Article 6 : DONNÉES PERSONNELLES

6.1 Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'édition d'une attestation personnalisée. Cette attestation sera transmise aux organismes partenaires lors de l'inscription de l'Utilisateur à une formation pratique en présentiel. Le recueil de ces informations a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous la déclaration numéro 1826314.

L'édition de l'attestation ne peut être réalisée que sur la base de l'ensemble des données obligatoires transmises par le Client ou l'Utilisateur. Si le Client ou l'Utilisateur s'oppose ou modifie les données obligatoires, l'attestation ne sera pas éditée. L'opposition éventuellement formulée par le Client ou l'Utilisateur n'ouvre aucun droit à un quelconque droit à remboursement.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée en 2004, le Client ou l'Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, que vous pouvez exercer en adressant votre demande à l'adresse email suivante : [contact\[a\]salvum.org](mailto:contact[a]salvum.org).

Le Client ou l'Utilisateur a le droit également, pour des motifs légitimes, de s'opposer au traitement des données le concernant.

6.2 Les données personnelles obligatoires du Client ou l'Utilisateur ne sont pas directement modifiables par le Client ou l'Utilisateur. Toute demande de modification doit être notifiée par email exclusivement à l'adresse email suivante : [contact\[at\]salvum.org](mailto:contact[at]salvum.org), accompagnée des justificatifs liés à la demande de modification.

6.3 L'Editeur se réserve le droit de réclamer des justificatifs pour établir la véracité des informations fournies par le Client ou l'Utilisateur. Le Client ou l'Utilisateur dispose d'un délai de trois (3) jours ouvrés (c'est-à-dire du lundi au vendredi) pour répondre et fournir les justificatifs demandés. Passé ce délai, l'Editeur est immédiatement en droit de suspendre ou supprimer la licence d'utilisation du Client ou l'Utilisateur sans qu'il soit nécessaire de procéder à une notification ou préavis.

6.4 Les données à caractère personnel recueillies par l'Editeur sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé, dans le cadre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée en 2004

6.5 Les informations recueillies pourront faire l'objet d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition pour des motifs légitimes auprès de l'Editeur à l'adresse [contact\[at\]salvum.org](mailto:contact[at]salvum.org).

6.6 Tout utilisateur est inscrit d'office à la newsletter Salvum dont il peut se désabonner par un lien fourni lors de l'envoi de la newsletter ou sur simple demande écrite auprès de l'Editeur.

Article 7 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES ET GARANTIES

7.1 Le Client (ou l'Utilisateur) a choisi la formation Salvum car elle répondait à ses besoins.

7.2 Les garanties que l'Editeur peut être amené à accorder sur Salvum ne peuvent en aucun cas s'étendre à l'environnement dans lequel il est installé.

7.3 À aucun moment, l'Editeur ne pourra être tenu pour responsable de dysfonctionnements survenus suite à un changement d'environnement ou de modifications des postes, terminaux et/ou serveurs du Client (ou de l'Utilisateur) sur lesquels Salvum aura été installé.

7.4 Salvum est conforme à la description qui en est faite sur son site internet ou à la documentation commerciale émise par l'Editeur. Il appartient au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

7.5 La responsabilité de l'Editeur ne saurait être engagée pour tout dommage subi par le Client ou par un tiers résultant directement ou indirectement du non-respect par le Client ou l'un de ses Utilisateurs de l'une quelconque de ses obligations, d'une négligence, de l'utilisation de Salvum à d'autres fins que celles connues, de l'utilisation faite, des

informations contenues dans Salvum et des interprétations qu'il en fait, qui s'effectuent sous sa seule responsabilité.

7.6 La responsabilité de l'Editeur ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGVU découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

7.7 Les prérequis techniques à partir desquels Salvum est accessible sont les suivants :

Sous Windows

- Processeur compatible x86 à 2,33 GHz ou plus rapide ou processeur Intel® Atom™ à 1,6 GHz ou plus rapide pour les netbooks 512 Mo de RAM (1 Go recommandé pour les netbooks) ; 128 Mo de mémoire graphique
- Microsoft® Windows® XP (32 et 64 bits), Windows Server 2008 (32 bits), Windows Vista® (32 et 64 bits), Windows 7 (32 et 64 bits), Windows 8.x (32 et 64 bits) ou Windows Server 2012 (64 bits)
- Internet Explorer 8.0 ou ultérieure, Mozilla Firefox 31 ou ultérieure, Google Chrome ou Opera
- Adobe Air dans sa dernière version pour la version standalone (version locale Salvum)
- Adobe Flash Player dans sa dernière version.

Sous Mac OS

- Processeur Intel Core™ Duo à 1,83 GHz ou plus rapide 512 Mo de RAM, 128 Mo de mémoire graphique
- Mac OS X v10.6 ou ultérieur
- Safari 5.0 ou ultérieure, Mozilla Firefox 31, Google Chrome ou Opera
- Adobe Air dans sa dernière version pour la version standalone (version locale Salvum)
- Adobe Flash Player dans sa dernière version.

Sous Linux

- Processeur compatible x86 à 2,33 GHz ou plus rapide ou processeur Intel® Atom™ à 1,6 GHz ou plus rapide pour les netbooks 512 Mo de RAM, 128 Mo de mémoire graphique
- Red Hat® Enterprise Linux® (RHEL) 5.6 ou ultérieure (32 et 64 bits), openSUSE® 11.3 ou ultérieure (32 et 64 bits) ou Ubuntu 10.04 ou ultérieure (32 et 64 bits)
- Mozilla Firefox 17 ou Google Chrome
- Adobe Air dans sa dernière version pour la version standalone (version locale Salvum)
- Adobe Flash Player dans sa dernière version.

Article 8 : LICENCE

8.1 L'Editeur consent au Client (et à ses Utilisateurs) un droit d'utilisation de Salvum dans les conditions décrites dans les présentes CGVU se traduisant par une licence d'un (1) an. Cependant, le Client pourra imposer à ses Utilisateurs d'autres contraintes pouvant amener

l'Utilisateur à un usage restreint en contenu et durée sur Salvum.

8.2 La licence peut être renouvelée pour l'année suivante à la fin de la période de un (1) an. Sans renouvellement de la licence, l'Editeur ne garantit aucune conservation des données du profil du Client ou de ses Utilisateurs et notamment des parcours dans Salvum.

8.3 La licence a un caractère *intuitu personae*. Un Utilisateur ne peut en aucun cas céder sa licence à titre onéreux ou gratuit à un tiers. De même, le Client ne peut pas transférer une licence d'un Utilisateur à un autre. Une licence accordée à un Utilisateur l'est définitivement et ce même si l'Utilisateur n'en fait plus usage, quel qu'en soit la raison.

8.4 Le CLIENT s'engage à :

- n'utiliser Salvum que pour ses propres besoins ;
- ne pas concéder de sous-licences, céder, reproduire, fusionner, distribuer ou transférer SALVUM, sauf dans le cas où il serait au bénéfice d'une autorisation écrite de la part de l'Editeur ;
- ne pas faire d'ingénierie inverse, à décompiler, à désassembler ou à tenter de découvrir, de quelque manière que ce soit, le code source de Salvum ;
- ne pas céder ou transférer ses droits aux termes de la présente licence à quelque tiers que ce soit, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'Editeur ;
- ne pas modifier le logiciel, ni l'adapter sauf autorisation expresse écrite préalable de l'Editeur.

8.5 Une même Licence de Salvum ne peut être partagée ou utilisée par plusieurs Utilisateurs.

8.6 Un même Utilisateur ne peut accéder à Salvum en même temps sur plusieurs appareils. Autrement dit, une ouverture de session réalisée sur un nouvel appareil déconnecte la précédente session de l'autre appareil.

8.7 L'Editeur ne sera pas tenu responsable d'une incompatibilité liée aux changements techniques et/ou d'environnements informatiques pouvant survenir chez le Client ou l'Utilisateur.

8.8 L'Editeur se réserve le droit de réaliser un audit chaque année sur le système LMS de l'entreprise cliente où Salvum est déployé pour vérifier le nombre d'utilisateurs lorsque cette solution a été retenue.

8.9 En cas de dépassement d'inscriptions à des licences Salvum par rapport au nombre de licences indiqué sur le contrat ou devis, chaque licence supplémentaire sera immédiatement facturée au double du prix mentionné dans le contrat ou devis.

8.10 L'utilisation d'un code promotionnel permettant d'accéder à la souscription d'une licence Salvum gratuitement ou à un prix réduit, impose à l'Utilisateur les présentes CGVU.

Article 9 : RÉSILIATION

9.1 L'Editeur peut procéder à la résiliation de la licence et de tout ce qui en découle comme l'attestation et l'achat d'une formation pratique, à tout moment et sans préavis, sans que le Client ou l'Utilisateur puisse prétendre à un quelconque remboursement et/ou indemnisation, notamment, dans les cas suivants :

- non respect des présentes CGVU ;
- fraude ou tentative de fraude ;
- défaut de fourniture de justificatifs ;
- non paiement ou annulation du paiement.

Article 10 : DISPOSITIONS GENERALES

10.1 L'Editeur peut à tout moment et sans préavis modifier les présentes CGVU.

10.2 Le Client reconnaît que son utilisation de Salvum après la date de modifications emportera acceptation des nouvelles CGVU.

10.3 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGVU ou de ne pas réagir à l'inexécution de l'une quelconque de ces dispositions, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

10.4 Sauf preuve contraire, les enregistrements effectués sur le site www.salvum.org et/ou dans Salvum et conservés par l'Editeur ont force probante entre l'Editeur et le Client ou ses Utilisateurs.

10.5 Si l'une quelconque des clauses des CGVU était déclarée nulle en raison de l'évolution législative ou jurisprudentielle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la commande.

10.6 Les CGVU sont soumises à la loi française. En cas de différend, le Tribunal de Commerce de Meaux sera seul compétent, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 11 : CAS PARTICULIERS

11.1 L'Editeur peut accorder une remise au Client contre un engagement de sa part sur une durée supérieure à un (1) an. En cas de résiliation de la licence par le Client avant la fin de la période d'engagement, le Client s'engage à payer immédiatement les échéances restantes entre la date de sa résiliation et la fin de son engagement.

11.2 Pour chaque défaut de prélèvement automatique, l'Editeur facturera cinquante euros hors taxes (50€ HT) au Client sans qu'il soit nécessaire à l'Editeur de le notifier au préalable.

Version du 18 octobre 2017.